Au Bureau international du travail

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des systèmes extensifs aux systèmes intensifs — et il y aura formation de petites ou de moyennes fermes selon que des systèmes extensifs on passera aux systèmes actifs ou aux systèmes industriels.

Ces faits montrent que la discussion pour établir quelle est *en général* la forme d'exploitation supérieure — la grande ou la petite — n'est qu'un casse-tête inutile, bon pour les gens qui ne connaissent pas l'économie rurale.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a tenu sa cinquantième session du 7 au 12 octobre 1930 à Bruxelles.

Il a procédé à l'examen de la suite à donner à la décision de la Conférence internationale du travail inscrivant la question de la *durée du travail dans les mines de charbon* à l'ordre du jour de sa session de 1931, ainsi qu'à l'étude des conditions de procédure dans lesquelles ce problème doit revenir devant la conférence. Par 16 voix contre 5, le Conseil a adopté une résolution déclarant que c'est à la conférence qu'il appartient de décider si elle soumettra la question à une seule ou à une double discussion. Un projet de questionnaire établi par le Bureau sera envoyé aux gouvernements, ainsi qu'un rapport bleu contenant un ou plusieurs projets de conventions rédigés sur la base des rapports des gouvernements.

Le Conseil a chargé le Bureau de compléter en temps utile la documentation relative à la *durée du travail dans les mines de lignite.*

Le Conseil a procédé ensuite à un examen des questions susceptibles d'être inscrites à *l'ordre du jour de la session de 1932* de la conférence. Il a décidé d'inscrire la question de la suppression des bureaux de placement payants. Il a retenu provisoirement les trois questions suivantes: assurance-vieillesse-invalidité, les congés payés et l'assurance-chômage. Une décision définitive sera prise à la session de janvier.

Une *conférence technique préparatoire pour les questions maritimes* sera convoquée pour le mois d'octobre 1931. Y seront invités tous les Etats dont les navires de mer, à l'exception des bateaux de moins de cent tonnes, ont au total une jauge brute de 250,000 tonneaux.

Le Conseil a examiné les suites à donner à diverses résolutions adoptées à la Conférence internationale de juin dernier et décidé entre autres, de charger le Bureau d'entreprendre une étude préliminaire sur les tendances générales du mouvement d'éducation ouvrière. Une autre étude portera sur les divers aspects de la liberté syndicale. Le résultat de cette étude sera soumis à la session d'avril 1931.

Diverses autres questions ont retenu l'attention du Conseil: les décisions de l'assemblée de la Société des Nations; les rapports annuels soumis conformément à l'article 408 du Traité de Paix; la conférence sur la silicose, etc.

La proposition du représentant ouvrier suisse, concernant le *chômage,* a soulevé un gros débat. Cette proposition tend à une étude approfondie des divers facteurs du chômage en indiquant notamment: les luttes douanières entre les Etats, la mauvaise répartition internationale des capitaux et des matières premières, la mauvaise répartition des revenus nationaux entre les différentes classes de la population, les difficultés d'adaptation de la production aux besoins de la consommation, le développement de nouvelles industries et les modifications de la technique industrielle.

La proposition Schurch fut appuyée au cours de la discussion par les représentants des gouvernements de Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie, du Canada et de l'Inde, ainsi que par tous les membres du groupe ouvrier et adoptée finalement à l'unanimité. Le programme des travaux sera fixé par la Commission du chômage, le nombre des membres de celle-ci fut porté de 3 (un par groupe) à 12 (4 par groupe), elle sera autorisé à consulter des experts.

Au sujet du *rapport du directeur,* le Conseil a constaté que le nombre de ratifications de conventions internationales enregistré est actuellement de 408.

En réponse à une question de Poulton, représentant ouvrier britannique, Lawron, représentant du Gouvernement britannique, a déclaré que celui-ci, malgré les difficultés qu'il a rencontrées, est toujours décidé à donner suite dans le plus bref délai possible à l'intention qu'il avait annoncée dès son arrivée au pouvoir de ratifier la *Convention de Washington* sur la journée de huit heures dans l'industrie.

Le Conseil a fixé au jeudi, 28 mai 1931, l'ouverture de la quinzième session de la Conférence internationale du travail.

La prochaine session du Conseil d'administration aura lieu à Genève le 21 janvier 1931.

Economie politique.

La conjoncture durant le troisième trimestre.

La crise économique mondiale semble avoir plutôt augmenté que diminué durant les 3 derniers mois. Les pays qui jusqu'ici avaient été favorisés par une conjoncture normale, subissent également les effets d'une aggravation de la situation économique. Les nouveaux facteurs de perturbation qui se sont manifestés, tels que les troubles en Amérique du Sud et l'agitation qu'a provoquée en Allemagne le résultat des élections, ne sont certainement pas pour améliorer la situation. Nous voilà donc au seuil de l'hiver, saison qui fera sans doute augmenter le nombre des chômeurs. Les prévisions pour les mois à venir sont peu réjouissantes; il ne faut pas encore s'attendre à une amélioration.

Le marché monétaire est encore inférieur aux effets de la crise et à la débâcle des prix des matières premières. L'offre du capital s'est renforcée, en Suisse surtout, du fait qu'on a de nouveau tenté de placer sur le marché suisse d'importantes sommes provenant de capitaux en fuite. Le taux d'escompte privé est tombé à 1,5 % (moyenne du mois d'octobre), soit 1,8 % en dessous du niveau qu'il avait atteint durant ces deux dernières années. Le taux d'intérêt pour les capitaux à long terme a également reculé plus rapidement que d'habitude. Le rendement des valeurs pupilaires (tels que les emprunts fédéraux et des C. F. F.) est tombé en dessous de 4 pour cent; il est à peu près de ½% inférieur à celui de 1929. Les banques cantonales réduisent successivement le taux d'intérêt hypothécaire à 5 et 4¾%, donc environ de 0,5%.

Les cours des actions ne sont pas parvenus à se remettre à flot. La spéculation qui autrefois avait fait monter les cours d'une manière démesurée, subit actuellement dans la même proportion le contre-coup de la baisse des cours, et elle a naturellement profité de la situation instable en Allemagne, en Autriche et dans les pays d'outre-mer. Les actions industrielle sont spécialement subi le contre-coup de la baisse des cours, suite naturelle de l'aggravation de